



Obligation du port du masque sur les parvis des établissements scolaires

publié le 18/09/2020 - mis à jour le 21/09/2020

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Vous pouvez prendre connaissance de l'arrêté préfectoral ci-dessous portant sur l'obligation du port du masque sur les parvis des établissements scolaires du département et sur les pôles d'échanges des transports en commun.

Merci pour votre attention.

A. Vincent
Le principal

 [arrete_port_du_masque_transports_31_aout_2020](#) (PDF de 227.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**